



VILLE DE CAMON

**Portant autorisation temporaire de stationnement
place du général Leclerc**

Le Maire de la Ville de CAMON,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6 ;

VU le Code de la route, notamment ses articles R.411-25 et R.417-10 ;

VU la demande présentée le 29 juin 2026, sollicitant une autorisation de stationnement pour permettre le stationnement d'un camion de présentation de l'équipe SOLIHA Somme, sise 51 rue Sully 80000 Amiens.

Considérant qu'il y a lieu de réserver temporairement les emplacements de stationnement situés avant l'emplacement du marché hebdomadaire place du général Leclerc, afin de permettre l'intervention de l'équipe SOLIHA dans de bonnes conditions de sécurité ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre, la sécurité et la commodité de la circulation et du stationnement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Périmètre et date

Le jeudi 23 juillet 2026, de 7h00 à 18h00, le truck soliha est autorisé à s'installer sur les emplacements de stationnement avant l'emprise du marché hebdomadaire place du général Leclerc, dans le périmètre matérialisé par la signalisation temporaire.

ARTICLE 2 : Signalisation

La signalisation réglementaire nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place par le service de la Police Municipale de la commune.

ARTICLE 3 : Sanctions

Tout véhicule stationné en infraction aux dispositions du présent arrêté pourra faire l'objet des mesures prévues par la réglementation en vigueur, notamment la mise en fourrière aux frais de son propriétaire.

ARTICLE 4 : Exécution

Monsieur le Maire de CAMON, Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Somme, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont :

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Somme,
- Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Somme,
- Société SOLIHA,
- La Police Municipale,
- Monsieur Robert CARPENTIER, adjoint à la voirie.

Fait à CAMON, le 20 juillet 2026.

Par suppléance, Robert CARPENTIER

Adjoint au Maire

AR N°2026-07-011

